

Bulletin du Conseil communal

N° 7



Lausanne

Séance du 15 novembre 2016 – Deuxième partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 15 novembre 2016

7^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 15 novembre 2016, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Valentin Christe, président

Sommaire

Deuxième partie	774
Interpellation urgente de M^{me} Laurence Mundinger-Jaccard et consorts : « Un café Philip Morris au Flon ? Qu'en dira-t-on ? »	
Développement photocopié.....	774
Réponse photocopié de la Municipalité	775
Discussion	777
Interpellation urgente de M^{me} Géraldine Bouchez et consorts : « Alpiq essaie de vendre ses centrales... Quelles conséquences pour Lausanne ? »	
Développement photocopié.....	786
Discussion	787
Réponse de la Municipalité	788
Communication	
Interpellations urgentes de M ^{me} Marly et de M. Buclin	800

Deuxième partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Vincent Brayer, Xavier de Haller, Nicola Di Giulio, Philippe Ducommun, Romain Felli, Jean-Marie Fürbringer, Sara Gnoni, Latha Heiniger, Françoise Longchamp, Gilles Meystre, Philippe Mivelaz, Karine Roch, Gianni-John Schneider, Philipp Stauber, Thanh-My Tran-Nhu, Diane Wild, Anna Zürcher.

Membres absents non excusés : M. Ismail Unal.

Membres présents 82

Membres absents excusés 17

Membres absents non excusés 1

Effectif actuel 100

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

Interpellation urgente de M^{me} Laurence Mundinger-Jaccard et consorts : « Un café Philip Morris au Flon ? Qu'en dira-t-on ? »

Développement photocopie

Plusieurs articles récents sont sortis sur le projet de Philip Morris (PMI) d'ouvrir un établissement dans le courant 2017, avec pour objectif de créer une vitrine pour la commercialisation de leur nouveau dispositif iQOS (I Quit Ordinary Smoking). Ce système consiste à insérer des mini-cigarettes (contenant du tabac et un filtre) dans un appareil qui chaufferait le tabac. Cela libérerait de la vapeur et non de la fumée.

Le projet a été soumis depuis fin septembre à l'enquête publique pour une durée de 4 semaines.

Lausanne, siège mondial de PMI, a été choisie par l'entreprise pour accueillir ce café. Il s'agit d'un projet-pilote destiné à être implanté plus largement à travers le monde.

Ce café sera établi au Flon, quartier branché de la jeunesse et de la nuit. Il sera sur 3 niveaux, comprenant un magasin des produits de la marque, des expositions artistiques, un café-restaurant, une salle de réception avec possibilité de discothèque, des espaces de co-working, un accès internet gratuit, une terrasse... donc un environnement très attractif et extrêmement bien situé.

Ce lieu, sans fumoir, permettra aux clients de consommer via le système iQOS dans les différents espaces. Dans ce contexte, le système iQOS permettrait donc de contourner la loi sur l'interdiction de fumer dans les espaces publics (LIFLP) votée en 2009, car le tabac ne serait pas brûlé mais chauffé. L'absence de combustion permettrait à ce produit d'être qualifié de produit à risque réduit.

C'est du moins ce que disent les industriels du tabac. Peut-on les croire ? A savoir que les études évaluant le potentiel de réduction des risques du système iQOS sont le fait des industriels du tabac principalement. Dans tous les cas ce produit a été mis sur le marché en 2015 et il n'y a donc en aucun cas le recul nécessaire pour s'assurer d'une diminution des risques pour la santé.

Par ailleurs la loi interdit la publicité pour les produits du tabac visibles du domaine public. Qu'en est-il du respect de la loi si Philip Morris ouvre cet établissement d'envergure en plein centre de notre ville, dans un lieu aussi fréquenté par des jeunes notamment ?

Finalement qu'en est-il alors de l'engagement politique de la ville pour la protection de la jeunesse et la prévention si le système iQOS est autorisé dans un café-restaurant, alors

même qu'il provoque toujours une dépendance forte, car la nicotine, elle, est toujours présente. De plus, ce produit est qualifié à nocivité réduite. Il y a donc nocivité...

La députée Mme Freymond Cantone a d'ores et déjà interpellé le Conseil d'Etat sur ce projet et attend aussi des réponses.

Nous nous permettons, pour notre part de poser ces questions à la Municipalité :

1. Que pense la Municipalité de ce projet ? A-t-elle mesuré l'ensemble des enjeux (administratifs, politiques et de santé publique) relatifs à l'ouverture d'un tel établissement ?
2. La Municipalité a-t-elle la possibilité de s'opposer à ce projet. Si oui, a-t-elle l'intention de le faire ?
3. Quelle assurance a la Municipalité que le projet est conforme aux lois en vigueur ?
4. Où en est la procédure de mise à l'enquête publique ? La Municipalité a-t-elle connaissance d'oppositions déposées dans le cadre de celle-ci ? Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas elle-même déposé une opposition ?
5. Si le projet se concrétise, quelles seront les actions de la Municipalité pour s'assurer que le cadre est respecté (interdiction d'accès aux mineurs, vérification de la qualité de l'air, ...)?

Réponse polycopié de la Municipalité

Rappel de l'interpellation

« Plusieurs articles récents sont sortis sur le projet de Philip Morris (PMI) d'ouvrir un établissement dans le courant 2017, avec pour objectif de créer une vitrine pour la commercialisation de leur nouveau dispositif iQOS (I Quit Ordinary Smoking). Ce système consiste à insérer des mini-cigarettes (contenant du tabac et un filtre) dans un appareil qui chaufferait le tabac. Cela libérerait de la vapeur et non de la fumée.

Le projet a été soumis depuis fin septembre à l'enquête publique pour une durée de 4 semaines.

Lausanne, siège mondial de PMI, a été choisie par l'entreprise pour accueillir ce café. Il s'agit d'un projet-pilote destiné à être implanté plus largement à travers le monde.

Ce café sera établi au Flon, quartier branché de la jeunesse et de la nuit. Il sera sur 3 niveaux, comprenant un magasin des produits de la marque, des expositions artistiques, un café-restaurant, une salle de réception avec possibilité de discothèque, des espaces de co-working, un accès internet gratuit, une terrasse... donc un environnement très attractif et extrêmement bien situé.

Ce lieu, sans fumoir, permettra aux clients de consommer via le système iQOS dans les différents espaces. Dans ce contexte, le système iQOS permettrait donc de contourner la loi sur l'interdiction de fumer dans les espaces publics (LIFLP) votée en 2009, car le tabac ne serait pas brûlé mais chauffé. L'absence de combustion permettrait à ce produit d'être qualifié de produit à risque réduit.

C'est du moins ce que disent les industriels du tabac. Peut-on les croire ? A savoir que les études évaluant le potentiel de réduction des risques du système iQOS sont le fait des industriels du tabac principalement. Dans tous les cas ce produit a été mis sur le marché en 2015 et il n'y a donc en aucun cas le recul nécessaire pour s'assurer d'une diminution des risques pour la santé.

Par ailleurs la loi interdit la publicité pour les produits du tabac visibles du domaine public. Qu'en est-il du respect de la loi si Philip Morris ouvre cet établissement d'envergure en plein centre de notre ville, dans un lieu aussi fréquenté par des jeunes notamment ?

Finally qu'en est-il alors de l'engagement politique de la ville pour la protection de la jeunesse et la prévention si le système iQOS est autorisé dans un café-restaurant, alors même qu'il provoque toujours une dépendance forte, car la nicotine, elle, est toujours présente. De plus, ce produit est qualifié à nocivité réduite. Il y a donc nocivité...

La députée Mme Freymond Cantone a d'ores et déjà interpellé le Conseil d'Etat sur ce projet et attend aussi des réponses ».

S'en suivent cinq questions auxquelles il est répondu ci-dessous.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Que pense la Municipalité de ce projet ? A-t-elle mesuré l'ensemble des enjeux (administratifs, politiques et de santé publique) relatifs à l'ouverture d'un tel établissement ?

La Municipalité mesure les enjeux relatifs à ce projet, qui vise à ouvrir un magasin et un établissement au bénéfice d'une licence de café-restaurant, et l'ambiguïté du statut du système iQOS. Cependant, elle n'a pas à se prononcer sur le choix d'un tel produit, qui n'est pas interdit en soi à ce jour.

En revanche, toute la question est de savoir si la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics (LILFP), qui mentionne à l'art. 2 al. 2 « *On entend par fumer le fait de brûler tout produit dont on inhale la fumée* », sera applicable ou non. Selon les défenseurs du projet de Philip Morris, tel n'est pas le cas car le système iQOS ne brûle pas du tabac mais le chauffe.

En l'état, ce type de produits – tabac chauffé, chichas électroniques ou cigarettes électroniques – échappe à la LIFLP, bien que les milieux de la prévention recommandent aux exploitants qui le souhaitent, par mesure de simplification, d'en interdire la consommation. Ils échappent également à la loi fédérale correspondante, ce qu'un avis de droit commandité à l'Université de Neuchâtel il y a deux ans par le Centre d'information pour la prévention du tabagisme confirme.

La future loi fédérale sur les produits du tabac en cours d'élaboration prévoit cependant l'assimilation de la e-cigarette aux produits du tabac.

L'iQOS comprend des sticks de tabac qui sont constitués de tabac pilé dans lequel on insère une lame de chauffe. L'analyse du produit est en cours. Pour l'heure, les cigarettiers se retranchent derrière le constat que ce tabac n'est pas brûlé, mais chauffé.

Il appartient à l'autorité cantonale d'examiner cette question et décider si elle l'apparente ou non aux cigarettes et/ou à la consommation de tabac dans le cadre de la réponse qu'elle va apporter à l'interpellation déposée par Mme Freymond Cantone, députée au Grand Conseil, sur le même sujet. Cette problématique devrait en outre être reprise dans le cadre de la procédure de permis de construire (cf. ci-dessous question n° 2).

Au titre d'information complémentaire, il est possible de rappeler qu'un point de vente du système iQOS existe déjà dans les locaux du centre commercial Migros Métropole et que les produits que l'on y peut acquérir sont soumis aux règles relatives à la vente de tabac. Le système iQOS a été soumis à une autorisation de vente de détail de tabac par la Préfecture et les emballages, tout comme l'ensemble de la publicité, mentionnent l'information prévenant la consommation de tabac (« *Ce produit du tabac peut nuire à la santé et crée une dépendance* »).

Question 2 : La Municipalité a-t-elle la possibilité de s'opposer à ce projet. Si oui, a-t-elle l'intention de le faire ?

Non, d'un point de vue de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), la Municipalité n'a pas les moyens réglementaires de refuser le projet.

Question 3 : Quelle assurance a la Municipalité que le projet est conforme aux lois en vigueur ?

Par le biais de la procédure de permis de construire, le projet est soumis à la Centrale d'autorisations en matière d'autorisations de construire (CAMAC), qui consulte tous les services cantonaux concernés par la demande, en particulier ceux en charge de l'application de la LIFLP (notamment le Département du sport et de l'économie, par le Service de la promotion économique et du commerce et la Police cantonale du commerce, ainsi que le Département de la santé et de l'action sociale, par son Service de la santé publique). Si les autorisations cantonales sont délivrées, le projet est réputé conforme.

Question 4 : Où en est la procédure de mise à l'enquête publique ? La Municipalité a-t-elle connaissance d'oppositions déposées dans le cadre de celle-ci ? Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas elle-même déposé une opposition ?

Le dossier de demande de permis de construire a été déposé le 4 août 2016 et la mise à l'enquête publique a été ouverte du 23 septembre 2016 au 24 octobre 2016.

Elle a suscité une opposition collective de la Ligue pulmonaire vaudoise (signée par la Ligue pulmonaire vaudoise, la Ligue vaudoise contre le cancer, la Polyclinique médicale universitaire, les Ligues de la santé, le CHUV par l'un de ses professeurs et le Groupement des pneumologues vaudois), une opposition collective des locataires des immeubles des Terreaux (42 signatures), une intervention des Verts lausannois et une intervention de l'Association vaudoise pour la construction adaptée aux personnes handicapées (AVACAH).

Actuellement, le Bureau des permis de construire est dans l'attente de la synthèse CAMAC pour préparer la décision relative à l'octroi d'un permis de construire, qui sera soumise à la Municipalité. Rappelons que cette synthèse CAMAC comprend l'ensemble des autorisations spéciales cantonales au sens de l'article 120 de la LATC et lie totalement l'autorité communale. Si elle est négative, la Municipalité ne peut pas délivrer le permis de construire. Si elle est positive, les conditions de cette synthèse lient également la Municipalité, qui doit les reprendre dans le permis qu'elle délivre, sans pouvoir se montrer plus généreuse.

Selon comment le produit IQOS est considéré et s'il est soumis à la LIFLP, il n'est pas exclu que la Municipalité soit intimée dans un recours qui pourrait être déposé par Philip Morris contre le permis de construire (refusé ou assorti de conditions ne permettant pas la consommation du système IQOS à l'intérieur des locaux).

La Municipalité ne peut pas faire opposition au projet puisqu'elle est l'autorité compétente pour délivrer les permis de construire. D'un point de vue LATC, comme évoqué ci-avant, le projet est conforme aux règles du plan partiel d'affectation qui le régit.

Question 5 : Si le projet se concrétise, quelles seront les actions de la Municipalité pour s'assurer que le cadre est respecté (interdiction d'accès aux mineurs, vérification de la qualité de l'air,...) ?

La Municipalité fera effectuer les contrôles nécessaires par ses différents services, dans le cadre de leurs compétences respectives.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Madame l'interpellatrice.

Discussion

M^{me} Géraldine Bouchez (Les Verts) : – Au nom des Verts lausannois, je ne peux que remercier la Municipalité pour ses réponses. J'aimerais relever que les Verts, inquiets pour la santé des Lausannoises et des Lausannois, déplorent l'ouverture d'un tel magasin dans une zone très fréquentée par la jeunesse romande. En effet, le produit ainsi mis en avant, avec le fameux vaporisateur de tabac IQOS, engendre une forte dépendance au tabac, allant

ainsi à l'encontre du but d'intérêt public de renforcement de la prévention contre le tabagisme. Permettre une telle visibilité serait donc, selon les Verts, tout à fait regrettable.

La discussion est ouverte.

M. Philippe Miauton (PLR) : – Je trouve toujours un peu étonnant et d'une facilité assez déconcertante le fait que, dès que Philip Morris souhaite faire quelque chose, il y a une levée de boucliers. Je ne suis ni fumeur ni adepte d'autres produits de Philip Morris, néanmoins je constate qu'il y a un double discours. Philip Morris reste un gros contributeur du Canton, sauf erreur le deuxième, et certainement aussi bien placé à Lausanne concernant la fiscalité. Je trouve un peu dommage de lever ainsi des boucliers à chaque fois que ce nom apparaît. Les études ne montrent pas encore formellement que ce type de nouvelles cigarettes sont moins nocives – c'est en tout cas ce que Philip Morris prétend, mais on n'a pas encore la preuve. Je trouve donc un peu dommage de faire bloc.

Cela reste un produit à base de tabac, ce que l'on peut regretter, néanmoins, cette recherche d'innovation ou d'une nocivité minimale dans les produits me paraît être une bonne alternative pour des gens qui sont dépendants de la cigarette. Cela peut être une alternative moins nocive en termes de santé publique. Et je trouve un peu dommage de prendre la Municipalité pour des bêtas en demandant si ce magasin Philip Morris va permettre la fumée pour les jeunes et si la vente sera ouverte à tous. On imagine bien que Philip Morris n'a pas de prérogatives par rapport aux autres commerçants.

Je suis donc un peu déçu de cette fermeture à l'innovation. Ce d'autant plus que, dans le texte, c'est noté : « L'absence de combustion permettra à ce produit d'être qualifié de produit à risques réduits ». Vous émettez un doute à ce sujet, mais lorsqu'on parle de cannabis, tout d'un coup, c'est exactement ce même argument qui revient pour dire que, dans le fond, des produits moins nocifs sont idoines pour la vente. C'est dommage de bloquer ainsi de nouveaux éléments qui pourraient permettre, notamment dans le cadre de la santé publique, d'avoir des conséquences moins néfastes pour la santé et pour toutes les questions relatives aux maladies qui peuvent s'en suivre.

M. Hadrien Buclin (EàG) : – En réponse à M. Miauton, j'aimerais rappeler que ce n'est pas parce qu'une multinationale paie des impôts que nous devons renoncer, en tant que politiques, à la prévention et à la protection des jeunes consommateurs. L'enjeu ici est important.

C'est un peu réducteur de dire que ces produits seraient uniquement une alternative au tabac, et qu'il y aurait donc une grande amélioration pour la santé des consommateurs. En réalité, ce sont des produits d'appel vers d'autres produits, y compris des cigarettes tout à fait traditionnelles produites par Philip Morris. L'enjeu pour cette entreprise, c'est de disposer d'un immense espace stratégique au centre-ville pour faire sa publicité et pour ramener les consommateurs vers les produits Philip Morris, pas seulement les produits nouveaux, mais aussi les cigarettes traditionnelles.

J'avais posé une question sur le sujet il y a de deux séances de Conseil de cela. M. Hildbrand avait répondu qu'au nom de la liberté commerciale, la Municipalité n'avait aucune marge de manœuvre et ne pouvait pas intervenir contre l'ouverture de cet espace de consommation. En l'occurrence, je suis content de voir que la réponse est un peu plus développée ici, et qu'il y a quand même une évolution de la position municipale. Apparemment, il y aurait des moyens d'intervenir, des marges légales à exploiter, notamment sur la restriction de la publicité dans l'espace public à l'intention des mineurs. Je crois savoir que l'interpellatrice a une résolution qui va dans ce sens. Le groupe Ensemble à Gauche la soutiendra au nom de la protection et de la prévention des jeunes consommateurs.

M^{me} Laurence Munding-Jaccard (Soc.) : – Je tiens à remercier la Municipalité pour sa réponse, qui est complète et fouillée. Effectivement, je déposerai une résolution pour compléter l'interpellation de ce soir.

Je reviens sur les réponses, qui sont des réponses juridiques. C'est en partie ce que l'on attend de la Municipalité. On comprend bien les limites de la Municipalité face à ce genre de projet ; il faut effectivement donner des réponses juridiques, mais il faut aussi des réponses éthiques face à ce genre de projet, qui concerne des questions de santé publique et de protection de la jeunesse. Au fond, on peut se demander si la Municipalité n'a pas un rôle de moteur dans le questionnement du type de produit. Est-ce qu'on peut vraiment accepter l'idée que c'est un produit à nocivité réduite, alors qu'il n'y a qu'une année de recul par rapport à ce genre de produit et que, parallèlement, les études qui ont été menées l'ont été par Philip Morris ?

Par rapport à certaines interventions qui demandent si la Municipalité ne nous prendrait pas pour des bêtas, je tiens à demander qui est le bêta si l'on croit les études de Philip Morris. Il n'y a pas besoin d'avoir un sens de l'histoire de Philip Morris pour savoir qu'on peut remettre en question ces études.

Concernant la résolution que nous avons souhaité soumettre, nous nous demandons si la Municipalité n'a pas une certaine marge de discussion et de conciliation avec Philip Morris par rapport aux garanties que l'entreprise peut nous donner pour nous tranquilliser, mais également les représentants de la santé publique. Le CHUV a fait une opposition, et plusieurs autres oppositions sont nommées dans le rapport. Quelles garanties pourrait-on négocier avec Philip Morris pour nous assurer qu'il n'y a pas de publicité visible du domaine public et que les jeunes sont protégés ?

M. Claude-Alain Voiblet (PLC) : – Le groupe PLC fera preuve de pragmatisme concernant cette interpellation, et surtout la résolution. Si on lit attentivement ce que nous dit la Municipalité, on est, avec l'entreprise Philip Morris et sa demande, dans une sphère de compétence cantonale. On est sur le domaine privé avec la demande d'exploitation de cette installation. Donc, de manière très pragmatique, ce Conseil n'a pas à se prononcer et à prendre position dans ce dossier.

Bien qu'on n'ait pas encore la teneur complète de la résolution, nous allons la refuser, sans nous prononcer sur le fond, en rappelant que Philip Morris fait partie des plus gros contributeurs de la commune. Ce serait quand même intéressant d'entretenir de bonnes relations avec cette entreprise. Alors, quand il n'y a pas lieu d'intervenir, parce que nous n'avons pas les compétences pour le faire, on pourrait s'éviter le genre de démarche dont nous débattons ce soir.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Je retiens une assertion de M^{me} l'interpellatrice, qui mérite qu'on s'y arrête quelques instants, peut-être même quelques minutes. M^{me} l'interpellatrice semble reprocher à la Municipalité de faire du juridisme au lieu d'exprimer une tendance, un avis, une opinion. Mais on mélange un peu les rôles respectifs d'un exécutif et d'un législatif, que ce soit au niveau communal, cantonal ou fédéral. Nos exécutifs doivent faire du juridisme et nous donner des réponses et des indications en fonction des lois et règlements.

Les corps délibérants, eux, peuvent exprimer des états d'âme et donner des directions – c'est d'ailleurs pour cela qu'ils ont été élus, et pour participer aux débats d'opinions et à la confrontation des idées. Il ne faut donc pas mélanger les choses et attendre de la Municipalité ce qu'on ne voudrait pas. Si une autre municipalité, d'une tendance diamétralement opposée à la vôtre, ce qui peut arriver dans un délai de cinquante ans – qui sait ! – se permettait de sortir des limites étroites du juridisme et de donner son opinion, vous seriez certainement les premiers à monter au créneau en disant qu'elle sort de ce qui lui est imparti.

M^{me} Laurence Mundinger-Jaccard (Soc.) : – Je dépose une résolution.

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité entame des discussions avec Philip Morris pour qu'il s'engage à limiter l'impact de ses produits sur les jeunes et limiter la promotion des produits du tabac visible depuis le domaine public.

Il est passé à la discussion sur la résolution.

M. Philippe Miauton (PLR) : – S'il y a bien un domaine dans lequel la publicité est restreinte, que ce soit à l'échelon fédéral, cantonal, même européen et international, c'est bien la cigarette. J'ai l'impression qu'on pousse ici le contrôle à l'excès. Les réponses ont été données par la Municipalité. Je vois mal ce que cette résolution pourrait apporter de plus au nombre de classeurs fédéraux de règles liées à la publicité pour les produits du tabac. J'ai l'impression qu'on va un peu plus loin, mais cela ressemble à de l'enfumage passif.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Pour ma part, j'ai une question à la Municipalité, qui est due à ma méconnaissance du domaine. Je ne sais pas dans quelle mesure les produits que s'apprête à vendre Philip Morris dans cette surface sont assimilables à des cigarettes, et si cela veut dire que les mêmes restrictions publicitaires que pour la cigarette s'appliquent à ces produits. Si je traduis, est-ce que Philip Morris pourra mettre des affiches géantes vantant les mérites de ces produits sur la devanture de son futur établissement en nous disant qu'ils ne sont pas nocif pour la santé et que c'est très bien d'en fumer ? Soit dire aux jeunes que plus vous commencez tôt, mieux ce sera, et des arguments de ce genre ?

Je tiens à rappeler que cette surface sera au Flon, au centre-ville de Lausanne. Je ne sais pas si vous vous baladez au Flon, mais il y a énormément de flux et de jeunes gens. Pour ma part, je trouve extrêmement dommageable que l'on puisse avoir une publicité, même pour un produit qui n'est pas tout à fait une cigarette, qui ressort sur l'espace public.

Vous l'aurez compris, je soutiens fortement cette résolution. J'aurais même envie d'aller plus loin et dire que la Municipalité ne doit pas seulement entamer des discussions avec Philip Morris, mais elle doit aussi s'engager de toute ses forces pour qu'on n'ait pas une présence accrue de produits soi-disant moins nocifs pour la santé, soit ces systèmes de chauffage de tabac.

M. Roland Philippoz (Soc.) : – L'interpellatrice a parlé de position éthique. La résolution va dans ce sens, elle entame une négociation. Concernant les aspects juridiques, l'interdiction n'est évidemment pas de notre compétence, mais je m'étonne que l'on ait une certaine naïveté et que l'on ferme les yeux sur le fait que la stratégie commerciale de cette entreprise, c'est de rendre des jeunes dépendants, si possible très jeunes, qui, par la suite, consommeront du tabac sous quelque forme que ce soit.

Actuellement, nous n'avons pas de recul sur les effets de la nicotine et du tabac chauffé. Etre aveugle sur cette stratégie, au nom de la liberté commerciale, ne rien dire m'étonne de certains préopinants. Je ne crois pas que c'est la bonne stratégie. Bien sûr, on n'arrivera pas à l'interdire, mais je défendrai la position d'essayer de sensibiliser Philip Morris et de demander à la Municipalité de faire en sorte qu'il n'y ait pas de publicité trop tapageuse et trop incitative pour les jeunes lausannois. J'espère que la majorité de ce Conseil soutiendra cette résolution.

M^{me} Géraldine Bouchez (Les Verts) : – Ce n'est pas parce que Philip Morris est un contributeur lausannois important sur le plan fiscal que nous ne devons pas défendre la santé de nos jeunes. C'est la raison pour laquelle le groupe des Verts soutiendra cette résolution.

M^{me} Laurence Mundinger-Jaccard (Soc.) : – Je reviens sur le fait qu'un conseiller a dit qu'il y avait déjà des mesures contre la publicité des produits du tabac. Je vous invite à aller vous promener au Flon devant le futur bâtiment, qui affiche « iQOS, une nouvelle

aventure en 2017 » sur les vitrines, avec de jeunes gens affichés. Il y a également un kiosque en ville qui se protège derrière le fait que les vitrines ne sont pas de la publicité, mais qui en fait une décoration. On peut donc remarquer que des brèches sont déjà utilisées.

Par rapport aux enjeux économiques, je tiens à rassurer une partie de la droite, qui semble inquiète de la fiscalité. Une étude de KPMG mandatée par Philip Morris et par les autres entreprises du tabac en Suisse montre que ce sont des entreprises qui rapportent 9 milliards à la Suisse. En contrepartie, une étude de l'Université de Neuchâtel a montré que la consommation de tabac coûtait 10 milliards à la Suisse au niveau public. Peut-être que cette économie de 1 milliard pourra rassurer les personnes les plus inquiètes.

M^{me} Anita Messere (UDC) : – Je déclare mes intérêts : Philip Morris est notre client ; cette entreprise me fait vivre partiellement.

On sait que la cigarette, ce n'est pas bien, c'est mal. Une partie de ma famille est décédée d'un cancer des poumons – mes parents, entre autres. Cela ne m'empêche pas de travailler pour Philip Morris, et c'est aussi le cas d'une autre personne de ma famille.

Au-delà du juridisme, puisqu'on aimerait aller au-delà du juridisme ce soir, j'aimerais voir le Conseil communal et sa majorité de gauche s'émouvoir d'avoir un magasin qui vend tout pour cultiver de l'herbe en face du Gymnase de la Cité. Je ne pense pas que ce soit pour de l'ornement, et ceci en face de la jeunesse. Là, plus personne ne dit rien. Il y a plusieurs magasins qui vendent tout pour la culture de l'herbe à la maison, mais il n'y a pas eu d'interpellation. Personne ne s'élève, il n'y a pas de problème. Par contre, quand c'est Philip Morris, c'est du *business*, c'est le capitalisme – oui, cela me fait vivre –, alors il y a une énorme réaction et on ne se contente pas de réponses juridiques, on aimerait un peu plus d'émotion. Deux poids, deux mesures.

M. Claude Calame (EàG) : – Dire que le système iQOS est moins nocif, c'est avouer qu'il est nocif. C'est la raison pour laquelle je m'associerai, avec le groupe Ensemble à Gauche, au texte qui nous est proposé.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je vais simplement répéter ce qui a été dit précédemment. C'est vrai que je suis très satisfait d'entendre la gauche de cet hémicycle qui se soucie de la santé de nos enfants et de ces produits qui peuvent induire une certaine consommation malade, et même mener à une consommation beaucoup plus grave. Je me réjouis donc du débat sur le cannabis.

Peut-être que le problème ne vient pas de ce qu'on consomme. Si Philip Morris lançait des vapoteurs pour cannabis, est-ce que cela résoudrait le problème ? Je ne sais pas. Je trouve étrange d'entendre la gauche nous expliquer que vapoter est très grave, mais que consommer du cannabis, c'est bon pour nos enfants, c'est bon pour tout le monde. C'est un peu étonnant.

Du point de vue légal, la publicité pour la fumée est extrêmement réglementée. C'est une des consommations qui est la plus réglementée. C'est une consommation liée à une notion de liberté de choix et qui a des impacts graves au niveau de la santé. Des entreprises comme Philip Morris ont essayé de s'adapter et proposent un produit voulu par certains consommateurs. Est-ce qu'on devrait enlever tout droit à des gens qui décident de fumer ? Peut-être, si on prend une certaine notion de santé, mais cela fait quand même partie de notre démocratie.

On peut aussi avoir des activités qui ne sont pas optimales. On peut avoir des opinions qui sont différentes des autres et être tout à fait apte à continuer à vivre ensemble. Je crois donc que cette résolution va dans le mauvais sens ; elle cherche simplement à faire passer un message politique. Elle ne voit pas que, derrière cela, il y a aussi une certaine liberté.

Peut-être que Philip Morris n'aura aucun succès avec ce nouveau produit. La société se sera complètement trompée et aura perdu énormément d'argent ; ainsi va le marché. Mais

n'allons intervenir comme donneurs de leçons, comme une institution politique, néanmoins limitée, puisqu'on est une ville, qui va expliquer à Philip Morris que ce n'est pas bien. Laissons le marché voir si ce produit amène quelque chose. D'après les dernières études, ce produit est nocif, mais beaucoup moins que les cigarettes, et comme consommateur passif, c'est en tout cas moins malodorant.

M. Manuel Donzé (CPV) : – Comme l'a rappelé un de mes préopinants, la Municipalité n'a pas répondu à une question qui ne lui était pas vraiment posée, celle concernant la publicité. Ce type de commerce, en plein centre de notre ville, pose clairement de sérieux problèmes de publicité.

Mais quel est le problème ? Il faut éviter que ces produits deviennent *cool*. Aujourd'hui, les jeunes ne passent souvent même plus par la phase cigarettes, mais passent directement au vapotage. Cela pose problème. Concernant notre rôle ici, j'ai entendu parler de démocratie, de liberté, de responsabilité de l'individu. On a souvent entendu ces discours pour ce type de pratique. Ce produit reste nocif. J'ai entendu parler de nocivité réduite, mais cela reste nocif.

Philip Morris a financé des études, comme dans les années cinquante aux Etats-Unis, pour prouver que la cigarette n'était absolument pas nocive et n'était pas cancérigène. J'estime que c'est à l'Etat de protéger la population, malgré elle dans certains cas. Aujourd'hui, on parle de 10 milliards de coûts de la santé, et c'est très largement inférieur aux coûts réels que nous payons aussi à travers nos assurances-maladie. Alors, je soutiendrai cette résolution. J'aurais voulu qu'elle soit plus claire sur le fait d'empêcher ce projet et de trouver tous les moyens pour l'empêcher.

M. Claude-Alain Voiblet (PLC) : – J'aimerais dire à M^{me} l'interpellatrice, qui souhaite rassurer la droite en nous disant qu'en encaissant 9 milliards de ces entreprises, cela nous coûtait à peu près 10 milliards en frais de santé, que si ces entreprises partent, on n'aura plus les 9 milliards, mais les 10 milliards de frais de santé resteront. Je ne pense pas que vous nous avez rassurés avec votre démonstration ; c'est plutôt le contraire.

Je ne suis pas fumeur et je n'apprécie absolument pas la fumée ; je n'ai jamais fumé de ma vie. Cela étant, on peut bien voter cette résolution, qui n'a pas beaucoup de poids, car l'organe qui a les compétences pour négocier et discuter avec Philip Morris, c'est le Canton, quand il délivrera l'autorisation. Je ne comprends donc pas qu'on fasse cette intervention ici, dans ce Conseil communal. Vous avez des élus cantonaux, vous avez une majorité au Conseil d'Etat, eh bien, intervenez où il faut intervenir. Je ne comprends pas votre démarche, pour simplement avoir un débat d'idées « éthique » dans ce Conseil communal.

Si on demande à la Municipalité d'intervenir, on exprime un souhait. Que peut faire la Municipalité ? Si elle veut entrer en discussion sur ce projet avec Philip Morris, elle devrait faire opposition au projet pour en avoir les moyens. Est-ce cela que nous souhaitons ? Je ne le crois pas. Donc, encore une fois, cette résolution enfonce des portes ouvertes, elle sert à se donner bonne conscience. Mais on pourrait se donner meilleure conscience si la gauche discute avec ses conseillers d'Etat pour qu'ils interviennent au niveau juste, c'est-à-dire celui qui délivrera le permis ou l'autorisation d'exploiter, qui est le Conseil d'Etat.

M. Jean-Pascal Gendre (PLR) : – Il faut appeler un chat un chat : ce n'est pas la cigarette électronique qui est attaquée ici, c'est Philip Morris. Si on voulait appliquer une telle résolution, il faudrait alors l'étendre à tous les commerces, toutes les activités nocives pour la jeunesse. J'invite la Municipalité à faire la tournée des bistrotts pour s'engager à limiter l'impact sur les produits. J'engage la Municipalité à faire la tournée des pizzerias, des *fast-foods*, chez le boucher aussi, parce qu'il paraît que ce n'est pas très bon de manger de la viande. Il faut faire attention à ce qu'on propose. Ici, on s'engage clairement sur une voie qui pourrait nous obliger à avoir la même démarche administrative, par égalité de

traitement, avec toutes les autres activités commerciales qui pourraient engendrer une dépendance. Rassurez-vous, il y en a beaucoup.

M. Hadrien Buclin (EàG) : – Je voulais répondre à M. Moscheni, qui a donné dans la caricature assez grossière avec son intervention, lorsqu’il a fait le procès de la gauche, en disant que nous soutiendrions la consommation de cannabis chez les jeunes. J’aimerais rappeler que personne dans ce Conseil communal n’a eu cette approche des modèles légaux de consommation de cannabis. On a fait des propositions à ce sujet et ce n’était pas pour encourager la consommation de cannabis chez les jeunes, mais bien parce nous considérons que la légalisation, ou l’étude d’une tolérance de la consommation de cannabis, permet de mieux l’encadrer et de mieux développer des campagnes de prévention à l’intention notamment des jeunes consommateurs. Donc, en aucun cas il ne s’agissait de banaliser les dangers de cette consommation. Vous nous faites un très mauvais procès, monsieur Moscheni.

M^{me} Laurence Mundinger-Jaccard (Soc.) : – Un intervenant a dit que la Municipalité devrait aller voir dans les pizzerias. Les pizzerias sont des espaces publics ou privés ? Ce sont des espaces privés. Ce qu’on critique, c’est qu’au Flon, il y ait de la publicité sur l’espace public, ou visible du domaine public.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Certains éléments ont été amenés par M. Buclin et par M^{me} Mundinger-Jaccard ; je ne vais donc pas m’étendre. Pour répondre à M. Voiblet, je ne sais pas si la Municipalité est composée de bêtas, mais M. Voiblet joue un peu au bêta. Il ne l’est pas, mais il nous fait croire qu’il ne voit pas que, comme toute autorité politique, la Municipalité peut activer un dialogue avec une entreprise dans le cadre d’une procédure de permis de construire. La mise à l’enquête est terminée, donc la voie de l’opposition n’est plus possible – vous l’aurez compris en lisant la réponse. Effectivement, elle connaît cette entreprise, puisqu’il y avait une garderie à intégrer dans le réseau lausannois qui se situe à côté du siège de Philip Morris. C’est donc une entreprise connue, et il ne s’agit pas du tout d’aller lui délivrer un message négatif de refus ou de rejet.

Enfin, monsieur Voiblet, votre rappel à ne jamais intervenir sur des sujets qui pourraient être de compétence d’un autre niveau institutionnel n’est non seulement pas pertinent en l’espèce, puisque oui, la Ville peut faire un certain nombre de choses, mais cela pourrait aussi s’appliquer à un certain nombre de vos dépôts, dont vous nous avez gratifiés au cours de la législature précédente. C’est donc de bonne guerre que les limites des compétences des différentes instances soient un peu testées et remises en question dans les débats politiques.

Pour conclure, il me semble que nous avons ici une inquiétude sur deux points : comment assurer concrètement la protection des mineurs, comment éviter de rendre plus accessible et plus attractif un produit du tabac aux mineurs, alors que sa catégorisation et sa nocivité ne sont pas tout à fait certaines. Et puis, il faut garantir l’application d’un principe qui figure dans la Loi cantonale sur les procédés de réclame, soit qu’il ne doit pas y avoir de publicité pour le tabac. Dans cette loi, il n’y a pas de distinction entre le tabac brûlé, chauffé, fumé ou vaporisé. Donc la publicité pour les produits du tabac ne devrait pas être visible du domaine public. Il y a des exceptions possibles, mais on ne va pas faire ici le détail du Règlement d’application.

Il s’agit donc de demander que la Municipalité, autorité politique, se saisisse de la question et ait un dialogue, peut-être un échange de courriers, voire de courriels, avec une entreprise pour demander quelles sont ses intentions en la matière, et si elle peut prendre un certain nombre d’engagements allant dans le sens des points que je viens d’évoquer. Est-ce que vous pensez vraiment que c’est grave ? Est-ce que vous pensez vraiment qu’on est en train de botter les fesses de Philip Morris ? Ce n’est pas notre intention et ce ne sera pas l’effet de cette résolution.

M. Roland Philipoz (Soc.) : – Je voulais abonder dans le sens de M. Buclin. Jamais la gauche de ce Conseil n’a banalisé la consommation de cannabis, mais juste recherché des

solutions pragmatiques à des choses qui nous échappent totalement. Par contre, on entend le message d'une banalisation totale de la consommation de nicotine au profit de recettes fiscales et pour ne pas se mettre mal avec un géant du tabac. J'ai entendu des énormités sur cette résolution, que je vous appelle à soutenir. Je demande l'appel nominal sur cette résolution.

M. Cédric Fracheboud (PLC) : – Je suis « nicotinodépendant » depuis plus de trente ans. Je suis un ancien gros fumeur, il faut le reconnaître. Ce que j'ai entendu ce soir me fait doucement rire. On dit que, pour la cigarette, on a informé, on a débanalisé, on a tout fait bien. Et puis on dit que non, que le cannabis, c'est pour étudier, parce que c'est bien, c'est local, c'est fait par de petits producteurs. Et puis on nous dit que non, qu'on n'a pas voulu banaliser, que c'est juste du vent. Mais c'est se moquer du monde !

C'est une des raisons pour lesquelles Philip Morris a sorti son nouveau système de vaporisation de tabac. Cela représente 12 % de leur marché en moins. Pour ne pas perdre trop de « pognon », il fallait trouver un nouveau système : cela s'appelle la « vap », mais je ne sais pas comment s'appelle le système de vaporisation du tabac – ce n'est pas de la « vap ». La « vap », c'est du liquide et non du tabac.

Le problème du tabac en lui-même, c'est qu'il est chauffé et brûlé. En brûlant à 800 °C, il dégage un certain nombre de produits toxiques. Environ 600 produits largement néfastes sont dégagés par la cigarette ; on parle de produits toxiques que vous n'oseriez même pas présenter. Le tabac va dégager du goudron, qui bouchera vos poumons. Je connais assez la chose et j'ai vu les résultats.

Pour tout fumeur qui veut essayer de diminuer les risques, tout système est bon à prendre. Et si, à un moment donné, il peut complètement arrêter de fumer, c'est bien mieux. On peut éventuellement éviter de finir entre quatre planches en étouffant avec un cancer du poumon. Des gens de ma famille en sont morts, et c'est rarement joli à voir, je peux vous garantir. Donc tout moyen pour diminuer la consommation de tabac est bon à prendre.

Maintenant, Philip Morris ou pas, je ne crois pas que c'est le but. C'est de l'argent. Leur centrale est ici. Vous nous dites qu'on n'est pas là pour les embêter, mais on va essayer de leur mettre les bâtons dans les roues. Finalement, on ne va servir à rien, notre fameux débat ne sert à que dalle ! Je vous souhaite une bonne soirée.

Le président : – Pour être certain que ce débat ne servira pas à « que dalle », je vous invite à revenir à la discussion sur la résolution qui s'affiche sous vos yeux.

M^{me} Anita Messere (UDC) : – Le local prévu pour les bornes iQOS de Philip Morris est sur une parcelle privée au Flon. La Municipalité va peut-être vouloir dialoguer avec Philip Morris, qui répondra simplement que c'est son droit, que les lois fédérales et cantonales seront respectées, et que c'est déjà mis en place. Et puis, la Municipalité dira que c'est bien. Que voulez-vous de plus ? Mais vous pouvez voter cette motion si cela vous fait plaisir. De toute façon, cela n'empêchera pas l'ouverture de ce café.

M. Pierre Oberson (PLC) : – Vous faites le procès de Philip Morris. On en parle depuis bientôt quarante minutes. Philip Morris n'est pas l'inventeur de la vapoteuse. Est-ce qu'on va également fermer les magasins qui vendent ces produits de substitution de la cigarette ? Je me demande. Je crois savoir qu'il est interdit de vendre des produits à vapoter avec de la nicotine, et on en trouve à Lausanne. Donc est-ce que la Municipalité fera fermer ces magasins qui vendent illégalement de la nicotine pour les petites vapoteuses, ou est-ce qu'on va continuer quarante minutes à discuter pour savoir si Philip Morris peut vendre ou non son substitut de la cigarette ?

M. Alain Hubler (EàG) : – La question ici n'est pas de savoir s'ils vont pouvoir vendre ou non. Je remercie M. Fracheboud, qui a tenu des propos tout à fait sensés, pragmatiques et de bon sens. Il a dit que c'était une guerre commerciale entre les vapoteurs et l'iQOS. C'est donc une guerre commerciale.

En 2006, j'ai vidé la moitié de ce Conseil communal dans une discussion à propos de Philip Morris. Je vais donc être sage ce soir, je ne vais pas refaire le même discours. M^{me} Germond était conseillère communale à l'époque, et elle a milité pour que Philip Morris fasse des concessions en termes de plan de mobilité notamment, en termes de quantité et de mouvements de voitures acceptables. On parlait à l'époque d'un giratoire au bord du lac, où est situé Philip Morris. Il y a eu des mesures d'accompagnement. Philip Morris a dû casser sa tirelire pour minimiser ces nuisances. Eh bien, cette résolution demande exactement la même chose, soit que Philip Morris fasse des efforts pédagogiques, ou en tout cas des efforts certains pour limiter les nuisances causées par ses produits, dont je suis un très gros consommateur.

Maintenant, concernant les impôts de Philip Morris, à l'époque, on nous avait expliqué que ce n'était pas tant ce que l'entreprise paie, parce qu'elle n'a pas d'usine ici, donc elle ne gagne rien, je crois ; à l'époque, cela représentait 10 millions pour Lausanne, ce qui n'est pas rien pour M^{me} Germond. Figurez-vous que si Philip Morris est en Suisse, c'est parce que l'entreprise s'y sent bien. Et pourquoi ? Mais parce qu'ailleurs l'entreprise est poursuivie. Aux Etats-Unis, Philip Morris a dû payer 6 milliards. Ici, la droite de ce parlement nous donne presque mauvaise conscience de maltraiter cette pauvre entreprise qui fait bouillir la marmite communale, cantonale et fédérale.

Bref le groupe Ensemble à Gauche votera cette résolution comme un seul homme et comme une seule femme. On espère que la Municipalité obtiendra autant de mesures complémentaires qu'elle en a obtenues à l'époque concernant le giratoire du bord du lac.

M^{me} Thérèse de Meuron (PLR) : – Je ne sais pas si on fait ou non le procès de Philip Morris ce soir, mais ce que je sais, c'est qu'on lui a fait une sacrée publicité. Je vous propose de passer au vote.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – J'espérais intervenir un peu plus vite, ce qui n'aurait peut-être pas relancé la discussion. On verra si d'autres personnes reprennent la parole ensuite.

Pour répondre à M. Buclin, il n'y a pas l'épaisseur d'une feuille de papier à cigarette entre la position que j'ai exprimée suite à votre question orale et les trois pages de réponse que la Municipalité vous fournit aujourd'hui. En tout cas, je ne la distingue pas.

Nous sommes attachés et liés par au moins deux principes. Le premier, c'est que la loi est la base et la limite de l'intervention de l'Etat aux différents niveaux. De plus, nous sommes forcés de respecter l'égalité de traitement. Il va de soi que, de ce point de vue, nous devons traiter les situations semblables de façon semblable, et les situations différentes de façon différente. Pour ce qui est de l'égalité des différents contribuables, on s'en fiche, par rapport à l'ouverture d'un magasin, qui est la chaîne ou l'entreprise derrière. Cela ne nous intéresse pas.

J'ai beaucoup entendu parler de choix éthiques et de volonté de donner un signal politique. Je le comprends, et ce sera de la responsabilité de ce Conseil de savoir s'il accepte ou non cette résolution. Mais je constate que ces éléments sont en mains du Canton. C'est le Canton qui a les bases légales pour analyser la marge de manœuvre par rapport à l'application de certaines règles et à cette nouveauté technologique ; ce se sera vraisemblablement tranché ensuite devant des tribunaux. Vous pouvez donc vous faire plaisir, en tout cas certains, par rapport à certaines déclarations. Mais, du point de vue de l'application de la loi et des règlements au niveau communal, nous n'avons pas la même marge de manœuvre qu'à une certaine époque, par exemple, pour des questions de mobilité, ou liée à des négociations sur des crèches. On n'est pas dans notre domaine de compétences, on doit appliquer des synthèses qui nous viennent du Canton, et ce choix sera fait à un autre niveau. On a tous les jours des discussions avec beaucoup de gens, et on peut toujours ouvrir des discussions, mais il ne faut pas se faire d'illusions sur la portée de certains vœux.

La discussion est close.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

A l'appel nominal, la résolution Mundinger-Jaccard est adoptée par 53 voix contre 24 et 3 abstentions.

Ont voté oui : M^{mes} et MM. Alvarez Henry Caroline, Beaud Valéry, Beausire Quentin, Beetschen Véronique, Bouchez Géraldine, Bouverat Arnaud, Brun Delphine, Buclin Hadrien, Calame Claude, Carvalho Arruda Carine, Chenaux Mesnier Muriel, Company Xavier, Conscience Pierre, Corboz Denis, Crausaz Mottier Magali, Dana Louis, Decollogny Anne-Françoise, Dolivo Jean-Michel, Donzé Manuel, Dubas Daniel, Dupuis Johann, Evéquoz Séverine, Gaillard Benoît, Genoud Alice, Grin Claude Nicole, Hubler Alain, Joosten Robert, Kamenica Musa, Kessler Sébastien, Lapique Gaëlle, Mach André, Marion Axel, Marly Gianna, Martin Pedro, Michaud Gigon Sophie, Misiego Céline, Mundinger-Jaccard Laurence, Neumann Sarah, Pagés Barbara, Pascuas Zabala Esperanza, Pernet Sandra, Philippoz Roland, Porchet Léonore, Rastorfer Jacques-Etienne, Resplendino Janine, Richard-de-Paolis Paola, Rivola Filippo, Salzmann Yvan, Sangra Marie-Thérèse, Schaller Graziella, Thambipillai Namasivayam, Voutat Marlène, Zangger Ana.

Ont voté non : M^{mes} et MM. Aubert Eliane, Bettschart-Narbel Florence, Birchler Jean-Christophe, Briod Alix Olivier, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Carrel Matthieu, Chollet Jean-Luc, de Meuron Thérèse, Ethenoz Pierre, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy, Henchoz Jean-Daniel, Klunge Henri, Messere Anita, Miauton Philippe, Moscheni Fabrice, Oberson Pierre, Pernet Jacques, Picard Bertrand, Ricart Henri, Schlienger Sandrine, Voiblet Claude-Alain, Wyssa Stéphane.

Se sont abstenus : M^{mes} et MM. Gendre Jean-Pascal, Maillard Mathieu, Rossi Vincent.

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M^{me} Laurence Mundinger-Jaccard et consorts : « Un café Philip Morris au Flon ? Qu'en dira-t-on ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité entame des discussions avec Philip Morris pour qu'il s'engage à limiter l'impact de ses produits sur les jeunes et limiter la promotion des produits du tabac visible depuis le domaine public. »

Interpellation urgente de M^{me} Géraldine Bouchez et consorts : « Alpiq essaie de vendre ses centrales... Quelles conséquences pour Lausanne ? »

Développement photocopié

La presse nous apprenait la semaine dernière que la compagnie électrique Alpiq a essayé sans succès de céder ses centrales nucléaires de Gösgen et de Leibstadt au groupe français Electricité de France (EDF). Jens Alder, président du conseil d'administration d'Alpiq, a par ailleurs déclaré que la compagnie électrique serait désormais prête à brader ses

centrales nucléaires « à l'Etat, même pour un franc symbolique ». La société estime encore que dans les dix prochaines années elle va encore perdre de l'argent.

Cela démontre une fois de plus que l'énergie nucléaire est une source d'électricité devenue chère dans son exploitation, chère dans sa gestion, chère dans son démantèlement et dont plus personne ne semble vouloir. Nous le savons aussi, les risques encourus augmentent avec l'âge des centrales, mettant ainsi en danger le plateau suisse tout entier. La population se prononce prochainement pour une sortie progressive du nucléaire.

Indépendamment de cette décision, la Ville de Lausanne, via ses Services Industriels et les diverses participations aux sociétés électriques suisses, est actionnaire d'une centrale nucléaire. Nous apprenions par le *24 heures*, hier encore que « les SIL ont acheté en 2015, 5,7 % de leur électricité à des fournisseurs nucléaires ». La vente à perte du courant produit actuellement, les prix croissants des maintenances et réparations, puis le démantèlement des centrales, et finalement la gestion des déchets nucléaires impliquent des coûts conséquents. Face aux problèmes financiers rencontrés par ces sociétés possédant des centrales nucléaires dans lesquelles les SIL ont des parts, nous souhaiterions savoir

- Dans quelle mesure la Ville a-t-elle été informée du projet d'Alpiq ? Les membres de la Municipalité présents au sein du Conseil d'EOS sont-ils intervenus dans cette affaire et si oui, de quelle manière ?
- Quelle appréciation politique la Municipalité porte-t-elle sur les projets d'Alpiq ?
- Quels sont les impacts financiers découlant de cette situation pour la Ville ?
- De quels moyens la Ville dispose-t-elle pour demander à EOS de désinvestir du nucléaire ? Quelles conséquences financières et en terme d'approvisionnement pour la ville résulteraient d'un désinvestissement de ces centrales nucléaires ?
- Si ce désinvestissement n'est pas envisageable mais dans la perspective d'une sortie programmée du nucléaire, comment la Ville compte-t-elle offrir à l'ensemble des Lausannoises et Lausannois du courant 100 % renouvelable ?

Discussion

M^{me} Géraldine Bouchez (Les Verts) : – La semaine dernière, la presse suisse alémanique nous apprenait qu'Alpiq avait tenté, sans succès, de vendre ses centrales nucléaires de Gösgen et de Leibstadt à Electricité de France. Alpiq considère par ailleurs que, durant les dix prochaines années, elle continuera à perdre de l'argent avec son exploitation nucléaire et elle est déjà prête à vendre ses centrales à la Confédération pour 1 franc symbolique. Il semblerait donc que plus personne ne veut du nucléaire.

Cette source d'électricité est devenue trop chère à exploiter, à gérer et à démanteler. Nous le savons aussi, les risques encourus augmentent avec l'âge des centrales. Or notre parc nucléaire est le plus vieux du monde, mettant ainsi en danger le plateau suisse tout entier. La population est d'ailleurs amenée à se prononcer prochainement pour une sortie progressive du nucléaire.

Dans ce contexte, hier, le *24 heures* nous rappelait que les Services industriels ont acheté, en 2015, 5,7 % de leur électricité à des fournisseurs nucléaires. Il est aussi connu que les Services industriels de Lausanne sont actionnaires d'une centrale nucléaire à travers diverses participations dans des groupes énergétiques. Face à ces sociétés possédant les centrales nucléaires, dont les problèmes financiers sont aujourd'hui avérés, il nous semble, à moi-même et à mes cosignataires, urgent de connaître les conséquences de cette situation économique pour la Ville de Lausanne. C'est pourquoi nous avons demandé l'urgence pour cette interpellation.

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Je me permets de faire un petit préambule avant de répondre aux questions. Les difficultés de la société Alpiq ont été narrées par le menu dans la presse depuis quelques mois, parfois au fil d'informations publiées par la société elle-même, et parfois suite à des fuites, dont la presse alémanique a fait ses délices, et probablement ses choux gras aussi.

Alpiq a informé le public de ses résultats annuels 2015 dans la foulée. Au mois de mars 2016, Alpiq a informé le public de son intention de mettre en vente une partie importante de ses participations dans l'hydroélectricité – les barrages, comme on dit en langue courante. Le Conseil communal s'est d'ailleurs intéressé à cette question, entre autres avec des questions orales posées par un des interpellateurs. Comme il a été récemment dit, les Services industriels étudient différents scénarii, parmi lesquels pourrait figurer une prise de participation de la Ville de Lausanne dans une société à créer pour héberger ces participations dans l'hydroélectricité suisse. Il va de soi que si ce scénario devait se concrétiser, la décision finale reviendrait au Conseil communal.

Pour ce qui est des informations dont Alpiq n'est pas à l'origine – les fuites, donc –, elles concernent la participation de la société Alpiq dans des sociétés elles-mêmes propriétaires des centrales nucléaires suisses. Je rappelle à cet égard qu'Alpiq détient 40 % de la société propriétaire de la centrale nucléaire de Gösgen, et 32 % de la société qui possède Leibstadt. En revanche, Alpiq n'est pas partie prenante dans la centrale de Mühleberg, qui est propriété des Forces motrices bernoises, qui l'exploitent également. De même, Alpiq ne détient pas de participation dans les deux tranches de la centrale de Beznau. Pour mémoire, ce sont ces trois – petites – centrales (Mühleberg, Beznau 1 et Beznau 2) qui seraient concernées par une fermeture quasi immédiate en cas d'acceptation de l'initiative soumise au vote le 27 novembre.

La société Axpo, et non pas Alpiq, a exprimé son point de vue sur l'initiative en question de manière très virulente. A la suite de cette prise de position d'Axpo, la société Alpiq a publié un communiqué le 31 octobre. Il faut bien comprendre le contexte de publication de ce communiqué : lorsqu'une société est cotée en bourse, comme c'est le cas ici, et qu'elle se trouve dans une situation où elle peut pressentir que des éléments importants sont de nature à changer sa cotation, elle se doit de communiquer ces éléments aux investisseurs. Or Axpo, qui est copropriétaire avec Alpiq des centrales de Leibstadt et de Gösgen, a communiqué que les montants qu'elle estimait perdre à la suite d'une acceptation de l'initiative se montaient à plus de 4 milliards de francs. Alpiq se devait donc d'informer la « communauté financière » – c'est une sorte de contresens, mais on l'appelle ainsi – des incidences qu'aurait pour elle une acceptation de l'initiative, si elle applique les mêmes calculs qu'Axpo. Alpiq a donc communiqué le chiffre correspondant : 2,5 milliards de francs. Mais, à cette occasion, Alpiq a aussi publié un communiqué et indiqué en conclusion de ce communiqué que « le rejet de l'initiative ne résout pas le problème de fond des centrales nucléaires ». Alpiq a même précisé que ce rejet éventuel signifierait le statu quo, dans lequel « les coûts de revient restent supérieurs aux prix de marché et les centrales nucléaires ne peuvent pas être exploitées de manière compétitive ».

C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre la prise de position du président du conseil d'administration d'Alpiq devant la Commission de l'énergie du Conseil national. D'un point de vue économique, et pour une durée indéterminée, l'exploitation des centrales nucléaires ne peut pas être rentable. La stratégie énergétique adoptée par les Chambres fédérales, qui est désormais combattue en référendum, prévoit des mesures en faveur de l'hydroélectricité suisse, qui est aussi en grave déséquilibre économique dû au contexte actuel européen de surproduction et de prix très bas – je reviendrai là-dessus. Cette stratégie énergétique 2050 entérine aussi, dans son titre même, la sortie du nucléaire, même si c'est à une échéance plus lointaine que celle que préconise l'initiative sur laquelle nous nous prononcerons le 27 novembre prochain. Il n'est venu à l'idée de personne

d'intégrer dans cette stratégie énergétique 2050 des mesures de protection des investissements nucléaires.

Première question. Les administrateurs d'EOS, désignés par la Municipalité, sont le syndic, M. Junod, et moi-même, directeur de Services industriels. Les activités d'EOS sont essentiellement de gérer la participation de la société EOS dans Alpiq et de développer les projets dans les nouvelles énergies renouvelables, essentiellement l'éolien et le solaire. Le développement des activités d'EOS se fait à l'échelle européenne, entre autres parce que les projets éoliens en Suisse sont non seulement lents, mais ils sont surtout assurés par les actionnaires d'EOS et pas par EOS elle-même.

Le conseil d'administration d'EOS est très régulièrement informé des développements qui concernent Alpiq, ceci évidemment dans le respect des dispositions strictes qui régissent la diffusion d'informations sensibles par les sociétés cotées en bourse, avec, de temps en temps, l'obligation de communiquer et, de temps en temps, l'interdiction de communiquer.

La réduction de l'endettement d'Alpiq, sur laquelle je vais revenir dans la réponse à une autre question, est conditionnée à des désinvestissements massifs. Un très grand nombre des actifs détenus par Alpiq à l'étranger ont été vendus. De même, pour faire référence à un autre feuilleton qui a beaucoup plu à la presse économique en Suisse, la participation d'Alpiq dans la société Swissgrid, qui détient le réseau de transport d'électricité à très haute tension en Suisse, a également été vendue. Les projets de désinvestissement dans le domaine de l'hydroélectricité ont donc été annoncés en bonne et due forme.

En revanche, pour revenir à ce que la question nomme « l'affaire », les informations concernant les centrales nucléaires ont suivi une voie pour le moins sinueuse, puisqu'une fuite concernant un mandat donné à une agence de communication est parue dans la presse alémanique et a suscité un premier tollé, avec une relative difficulté pour moi de savoir si ce document était plutôt une offre de l'agence en question ou un mandat donné par Alpiq. Et puis, il y a eu une deuxième fuite de la Commission de l'énergie du Conseil national. Les administrateurs lausannois d'EOS ont, comme tout un chacun, pris connaissance de cette « affaire » à travers la presse alémanique. Le conseil d'administration d'EOS ne s'est pas réuni depuis cet épisode et n'a pas pu se prononcer à son propos.

Deuxième question. La Municipalité relève que ce qui importe dans la politique énergétique fédérale, c'est la mise en œuvre d'une stratégie qui assure à la fois la préservation des énergies renouvelables « classiques », comme l'hydroélectricité, et le développement des nouvelles énergies renouvelables, qui sont, à l'échelle planétaire, extrêmement prometteuses.

Si le Conseil communal demande à la Municipalité une appréciation politique, je me permettrai de la faire sur la base d'une récente votation pour laquelle la Municipalité s'était publiquement prononcée. Je ferai donc l'analogie avec la problématique de « l'économie verte ». Selon les résultats des sondages post-votation, qui viennent de paraître, il s'avère que les Suissesses et les Suisses ont refusé cette initiative alors qu'ils étaient très majoritairement en faveur du principe qu'elle défendait. Nous nous trouvons donc dans une situation quelque peu paradoxale. Les citoyennes et les citoyens se déclarent d'accord avec un principe fondamental, mais refusent une mise en œuvre de ce principe parce que l'échéancier serait trop ambitieux.

Mais le paradoxe ne s'arrête pas là. Il s'avère que les mises en œuvre de l'économie verte vont en réalité beaucoup plus vite que ce que peuvent imaginer les spécialistes de la prospective. Je prends l'exemple des nouvelles énergies renouvelables. On peut faire une revue comparée des pronostics effectués il y a une dizaine d'années sur le développement des nouvelles énergies renouvelables, disons de l'éolien. Au début des années 2000, divers experts avaient prévu l'accroissement de ces moyens de production. Et il ne vous étonnera sans doute pas que les prévisions les plus optimistes sur le potentiel des nouvelles énergies renouvelables émanaient d'ONG favorables à ces énergies, comme Greenpeace. Ce qui vous étonnera peut-être, c'est que le développement effectif de ces nouvelles énergies a

dépassé tous les pronostics, y compris, et en particulier, ceux énoncés par Greenpeace, c'est-à-dire ceux énoncés par les promoteurs les plus optimistes de ces nouvelles énergies. L'économie verte va donc plus vite que les objectifs que certains ont considéré être trop ambitieux à l'échelle du pays. Evidemment, il faut sans doute faire la différence entre la planète et la Suisse, mais la Suisse est tout de même sur la planète.

Pour revenir à l'arrêt du nucléaire, comme le dit le communiqué du 31 octobre publié par Alpiq, la démarche préconisée par l'initiative posera des problèmes immédiats aux sociétés propriétaires et aux exploitants. Mais – et c'est Alpiq qui le dit –, en cas de refus de l'initiative, la question de la rentabilité du nucléaire reste entière. Et le président d'Alpiq l'exprime de façon absolument limpide. En termes économiques et/ou sanitaires, on peut dire que l'alternative posée par l'initiative est un choix entre, d'une part, une décision qui fait très mal tout de suite aux propriétaires et aux exploitants et, d'autre part, d'une situation où la douleur des exploitants nucléaires, certes moins brutale, se poursuivra pour une période indéterminée, avec des effets à long terme beaucoup moins prévisibles.

Troisième question. Je suppose que cette question peut être mise en rapport avec le fait que la Municipalité a récemment publié son budget pour l'année prochaine, et a souligné, à cette occasion, la baisse des revenus liés aux participations dans le domaine énergétique.

Je me permets à cet égard de rappeler quelques moments forts. Au moment de la constitution de la société Alpiq par rapprochement entre EOS et Atel, EOS a apporté dans Alpiq ses actifs qui étaient essentiellement constitués d'aménagements hydrauliques. A cette époque, en 2008, ces actifs étaient extrêmement hauts et valorisés très fortement au regard des prix de l'énergie qui prévalaient. Etant donné cette très forte valorisation des prix, et étant donné la nécessité de maintenir une parité dans l'actionnariat de la société à créer – Alpiq –, la société EOS a bénéficié d'une fameuse soulte de 1,7 milliard de francs. Il y a eu quelques versements extraordinaires en faveur des actionnaires d'EOS, dont Lausanne, actionnaire d'EOS à hauteur d'un peu plus de 20 %. Dans le cas de Lausanne, cela a permis de contribuer massivement au sauvetage de la CPCL, ainsi que de créer la société SI-REN et de la doter d'un capital initial. Le reste de la soulte a été distribué progressivement et a contribué, à travers des dividendes très confortables, à des rentrées qui ont duré plusieurs années pour les actionnaires d'EOS.

Malheureusement, la crise de l'économie énergétique a concordé avec la fin de la distribution de cette soulte. Vous me permettrez de rappeler quelques moments de l'histoire plus malheureuse d'Alpiq. Si les débuts ont été extrêmement prometteurs, dès 2011, c'est devenu tout à fait préoccupant. Le revenu opérationnel d'Alpiq – l'EBITDA, comme on dit – est resté positif tout au long de la période, mais le revenu net de la société a, presque chaque année depuis 2011, été négatif, voire très négatif. Alpiq a enduré des pertes comptables très considérables et a dû procéder à des amortissements extraordinaires, des dépréciations, des corrections de valeur – ce que l'on appelle des *Impairments*. La valeur de son bilan a fondu : en 2011, il était à 17,4 milliards de francs, en 2015 à 10,4 milliards de francs. Pour les mêmes années, son chiffre d'affaires est passé de presque 14 milliards à 6,7 milliards de francs.

La société a néanmoins réduit son endettement de manière drastique. Ainsi, sur le seul exercice 2011, la dette a été réduite de 2 milliards à 1,3 milliard de francs. Et les efforts de désinvestissement se poursuivent, tant et si bien que, avec les résultats semestriels de la société Alpiq, l'endettement a encore baissé à 1,2 milliard de francs. Un fameux ratio, la dette nette sur EBITDA, que les analystes financiers suivent avec beaucoup d'attention, s'est amélioré au fil de ces années, mais cela a été une expérience extraordinairement acrobatique pour la direction opérationnelle de la société et pour son conseil d'administration.

Tout cela fait que, depuis deux ans, Alpiq ne distribue plus du tout de dividendes, du moins à ses actionnaires publics. Cela a pour conséquence qu'EOS ne peut pas non plus faire

descendre ses ressources vers ses propres actionnaires, d'où l'annonce faite par M^{me} Germond sur le budget de l'année prochaine.

Quatrième question. Au moment de la fusion avec ATEL, EOS a apporté à Alpiq l'ensemble de ses participations dans l'hydroélectricité. La société EOS n'avait pas de participation dans les centrales nucléaires suisses, elle n'en a pas à ce jour, et elle n'a aucune intention d'acquérir des participations dans les centrales nucléaires. Dans les années qui ont suivi le rapprochement et la fusion avec Alpiq, donc avec ATEL, la société EOS n'a investi que dans les nouvelles énergies renouvelables, essentiellement l'éolien et le solaire.

Je ne sais donc pas comment répondre à cette question. EOS ne peut pas désinvestir du nucléaire, car elle n'a aucune participation nucléaire. S'il faut lire dans la question des interpellateurs l'intention que ce soit Alpiq qui désinvestisse du nucléaire, la réponse est dans la presse alémanique : le président du conseil d'administration d'Alpiq, qui n'a pas démenti ces propos, a bel et bien informé la commission du Conseil national qu'il avait tenté de proposer, sans succès, les participations d'Alpiq dans le nucléaire. Et l'offre subséquente de reprise de ces participations par la Confédération pour 1 franc est bien de nature à montrer que les investisseurs ne se poussent pas au portillon pour ce qui est d'acquérir des participations dans le nucléaire.

Quant aux conséquences pour la Ville et pour l'approvisionnement, puisque c'est la deuxième partie de la question, d'un tel désinvestissement dans le nucléaire, elles sont absolument nulles. Pour l'instant, la situation de surproduction en Europe prévaut. Il y a une capacité de production électrique considérable en Europe, bien au-delà des besoins. Des centrales sont provisoirement ou définitivement mises à l'arrêt, quels que soient les épisodes hivernaux à venir, ce qui a fait récemment monter les prix avec la suspension de la production d'un certain nombre de tranches nucléaires en Suisse. Quels que soient ces épisodes hivernaux à venir, l'indisponibilité du parc nucléaire français ne va pas changer la donne. Il n'est absolument pas compliqué de s'approvisionner en électricité sur le marché européen, y compris en électricité d'origine renouvelable.

Dernier point, les conséquences financières. Pour ce qui concerne la valeur des participations au bilan de la Ville, je vous rappelle que nous appliquons très strictement le règlement sur la comptabilité des communes, ce qui a été un souhait de la Commission des finances du Conseil communal. Cela a pour conséquence que la participation de la Ville dans EOS, qui figure au patrimoine administratif de la Ville, est évaluée à la valeur nominale des actions, soit 100 francs par action. Donc, la valeur au bilan de la participation d'EOS pour la Ville est de 67 millions de francs. Si on fait ce que les économistes appellent une analyse de la valeur substantielle d'EOS, les calculs montent à 300 millions de francs. Cela figure dans l'annexe aux comptes 2015 que vous avez adoptés ce printemps.

Pour ce qui concerne la participation de la Ville dans Romande Energie – puisque Romande Energie est également actionnaire d'EOS, qui est également actionnaire d'Alpiq, qui est également actionnaire de Gösgen et de Leibstadt –, elle figure désormais au patrimoine financier. Mais je rappelle également que, quand vous avez voté une augmentation de la participation de la Ville dans Romande Energie, on a évalué la valeur de l'action très prudemment. Il faudrait que l'action baisse de moitié pour que cela commence à avoir une incidence sur le bilan de la Ville. Et il se trouve que la valeur boursière de Romande Energie est plutôt sous-évaluée, d'après les métriques des analystes financiers. Pour terminer, au terme des stress-tests qui ont été effectués, ni EOS, ni Romande Energie ne seraient mises en danger par des difficultés accrues d'Alpiq, qui, je le rappelle, se sont plutôt atténuées ces deux dernières années.

Cinquième question. Comme je viens de le dire tout à l'heure, l'électricité à disposition sur le marché européen est abondante. Il est parfaitement possible de s'en procurer, y compris avec des garanties d'origine qui certifieraient qu'elle est d'origine renouvelable. Les

Services industriels peuvent acheter de l'électricité renouvelable pour toute l'électricité qu'ils distribuent ensuite à la population lausannoise. Les 5,7 % qui figurent au marquage de la Ville de Lausanne sont là pour une bonne raison : cette partie est liée au fait que certains des clients lausannois ont expressément demandé à ne pas être fournis en énergie renouvelable. Ils ont demandé à bénéficier du produit Combi au lieu du produit Nativa. Ce sont eux qui ont souhaité que ce soit le tarif Combi, non renouvelable, qui s'applique à leur facture. Ils ont parfaitement le droit de le faire, et il est vrai que, sur le marché européen, l'électricité produite à plus bas prix est bel et bien celle qui est produite par des centrales à charbon, complètement amorties.

Pour la question spécifique sur la sortie programmée du nucléaire, je rappelle que les deux plus grandes centrales nucléaires suisses, Leibstadt et Gösgen, qui fournissent à elles deux plus des deux tiers de l'énergie nucléaire du pays, resteraient en fonction jusqu'en 2024 et en 2029 respectivement. Donc, d'une certaine manière, du courant nucléaire resterait à disposition en Suisse pour ceux qui le souhaitent absolument, y compris avec l'acceptation de l'initiative. A vrai dire, on pourrait aussi remplacer du courant d'origine non renouvelable nucléaire par du courant d'origine non renouvelable qui viendrait de centrales thermiques ; c'est parfaitement possible.

Enfin, plus sérieusement, je trouve un peu paradoxal d'offrir à l'ensemble des Lausannois du courant renouvelable, y compris à ceux qui ont souhaité ne pas en recevoir. Cela serait possible avec des conséquences économiques probablement assez faibles, mais ce serait assez paradoxal. A titre personnel, je m'interroge sur ce paradoxe, mais je suis très intéressé à entendre la manière dont vous allez, vous, en discuter.

La discussion est ouverte.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – J'aimerais ajouter un élément important que notre municipal n'a pas amené dans le débat. Il nous a fait la démonstration éclatante que les prévisions les plus ambitieuses ont été largement dépassées dans le cadre du développement des énergies renouvelables. Ce qu'il oublie de dire, c'est que ceci est dû à un fait tout simple, soit le subventionnement de ces énergies. En effet, je vous lis un texte qui le dit très explicitement : « On a également constaté que le subventionnement massif des énergies renouvelables menace la rentabilité de la production de l'électricité non subventionnée. L'électricité subventionnée fait chuter les prix sur le marché de l'électricité, ainsi des centrales à gaz efficaces sont écartées du marché et les investissements dans la force hydraulique sont reportés à une date ultérieure ».

Effectivement, il y a eu un développement forcené des énergies renouvelables, mais la vraie raison c'est que, l'homme étant un acteur économique, s'est dit qu'il allait investir dans des énergies subventionnées qui permettent de faire plus d'argent. Donc, aujourd'hui, si l'énergie nucléaire a beaucoup de peine, c'est qu'elle n'est pas directement ou très peu subventionnée par rapport à d'autres énergies. On se retrouve dans un marché où des énergies non viables économiquement le sont parce qu'il y a une subvention qui vient de vos poches et de la mienne. La question est de savoir ce qui se passera quand ce subventionnement baissera ou sera complètement arrêté.

Je vous donne ici des chiffres qui ne viennent pas de Suisse, mais de France, soit les prix de production en euros par mégawatt. Avec l'énergie nucléaire, on est à 42 euros, l'éolien *offshore* est à 143 euros et l'éolien terrestre à 65 euros. Vous voyez bien qu'il y a un élément critique qui n'a pas été mentionné par M. Pidoux. Je me demande bien pourquoi. Il y a un effet lié à un subventionnement massif qui crée une distorsion de la concurrence et qui met certaines entreprises, accessoirement toutes les entreprises qui créent ou qui produisent de l'énergie électrique, dans une situation catastrophique, que ce soit de l'hydraulique, du nucléaire, ou même d'autres sources d'énergie électrique qui ne sont pas subventionnées.

M. Hadrien Buclin (EàG) : – Tout d'abord, deux remarques, et, ensuite, quelques questions à l'intention de M. Pidoux. Premièrement, je trouve que ce qui ressort bien des

explications du municipal, c'est que le fait qu'Alpiq n'arrive pas à se débarrasser de ses centrales ; elle n'arrive pas à les vendre. Cela montre bien le bluff auquel est en train de se livrer Axpo et la gigantesque opération de manipulation de l'opinion dans le cadre de la votation populaire sur la sortie du nucléaire, quand Axpo prétend qu'une sortie du nucléaire coûterait aux contribuables 4 milliards sous forme d'indemnités, que l'entreprise irait récupérer auprès de la Confédération. En réalité, les centrales tournent à perte et, devant un tribunal, Axpo aurait beaucoup de peine à faire valoir ces 4 milliards. Cela montre bien qu'on est dans une opération de propagande politique à quelques semaines de la votation.

Ensuite, concernant la part du nucléaire dans l'offre des Services industriels, tout d'abord, on peut se féliciter que le marché de l'électricité n'ait pas entièrement été libéralisé, car la gauche, suite à un référendum en 2002, a réussi à bloquer la libéralisation d'une partie du marché. Sans cela, les Services industriels seraient obligés d'offrir une part de nucléaire aux petits clients. Heureusement, ce n'est pas le cas aujourd'hui. Mais il faut rester vigilant sur cette question. Le Conseil fédéral a annoncé qu'il gelait le projet de libéralisation totale du marché de l'électricité, mais ce n'est qu'un gel. Ce projet pourrait être réactivé dans les mois à venir.

J'ai maintenant quelques questions à poser à M. Pidoux. J'ai de la peine à comprendre pourquoi de gros clients lausannois souhaitent prendre ce tarif Combi, donc avec une part de nucléaire, sachant que le prix du kilowattheure issu du nucléaire est nettement plus élevé que le prix du marché. Je ne comprends donc pas très bien la rationalité économique de ces clients. Est-ce juste des amoureux de l'énergie nucléaire ? Je ne vois pas pourquoi ce tarif Combi serait meilleur marché que le tarif renouvelable offert par les Services industriels, dans la mesure où le prix du nucléaire est plus élevé que le marché, et c'est précisément cela qui pose tant de problèmes à Axpo et à Alpiq aujourd'hui.

Dans l'article du *24 heures* évoqué par l'interpellatrice, le cas d'Yverdon était présenté. La Commune d'Yverdon disait qu'elle offrait à ses clients 100 % d'énergie renouvelable. Est-ce une exagération ou est-ce que cette commune réussit à avoir une marge de manœuvre que les Services industriels lausannois n'ont pas, puisqu'à Lausanne, on n'est pas à 100 % de renouvelable, mais à 95 % environ ?

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – Je ne veux pas laisser passer certaines choses qui ont été dites à propos du subventionnement des énergies renouvelables qui se ferait au détriment des autres types d'énergie. Historiquement, les énergies fossiles et le nucléaire ont été largement subventionnés en Europe, à hauteur de centaines de milliards d'euros. L'énergie nucléaire a évidemment bénéficié de crédits de défense. Beaucoup plus récemment – j'ai les chiffres de 2011 ; excusez-moi de ne pas être tout à fait à jour –, les subventions pour le nucléaire en Europe se montaient à 35 milliards d'euros, contre 30 milliards pour les énergies renouvelables. Ces chiffres nous laissent songeurs. Aujourd'hui encore on subventionne le nucléaire, mais on subventionne aussi le charbon.

De plus, quand on parle des subventions du nucléaire, on ne parle pas des coûts futurs pour le démantèlement des centrales, qui sont réservés aux prochaines générations ; ils se chiffreront en milliards de francs – et je parle uniquement de la Suisse –, qui seront exclusivement portés par le contribuable. Et le coût de gestion de déchets pour quelques milliers d'années – excusez du peu – n'est pas tout à fait rien. En Allemagne, des expériences ont été menées où l'on a cru déposer des déchets nucléaires définitivement, mais deux ans après, il a fallu les ressortir à coups de millions, parce qu'on découvre des fuites totalement inattendues. La logique pourrait vous démontrer assez rapidement que, quand on fait un trou dans un endroit qui n'a jamais été touché, forcément, cela crée des fuites.

Ce qu'on avait espéré comme perspective d'avenir pour le nucléaire se révèle beaucoup plus coûteux et, opportunément, les opérateurs de ces centrales ne vont pas le payer, car c'est dans la loi – vous me corrigerez si cela a changé récemment. Il est inscrit dans la loi

que le coût futur des déchets nucléaires est à la charge des contribuables. Et cela est une subvention !

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Il faut effectivement rappeler à M. Moscheni une étude du Fonds monétaire international (FMI) de 2015, que j'ai déjà eu l'occasion de citer dans ce Conseil, qui montre que les subventions pour les énergies à l'échelle planétaire sont essentiellement consacrées aux énergies fossiles, qui ont bénéficié de subventions directes de l'ordre de 500 milliards de dollars annuels, et subventions indirectes de l'ordre de 5000 milliards de dollars annuels. Ce sont les chiffres du FMI. Vous allez probablement considérer ces économistes comme de dangereux gauchistes, mais c'est néanmoins le produit de leurs calculs, et ce n'est pas la réputation du FMI.

Il faut aussi souligner, comme M. Rossi l'a dit, que le nucléaire est subventionné en partie par les générations futures. Si vous regardez les projets nucléaires actuels, il y a un exemple tout à fait spectaculaire en Angleterre, où le gouvernement anglais garantit des prix pour les kilowattheures nucléaires bien au-dessus des prix de production désormais dans l'éolien et dans le solaire.

M. Moscheni demande ce qui se passera quand il n'y aura plus de subventions pour les nouvelles énergies renouvelables. Eh bien, il n'y a pas besoin de se poser longtemps la question, puisque c'est en train de se passer. C'est exactement ce se passe en Allemagne avec les nouvelles lois sur la transition énergétique et avec une connexion de plus en plus concrète des nouvelles énergies renouvelables – l'éolien et le solaire – avec les prix du marché. C'est parfaitement supportable pour les producteurs. Il faut aussi rappeler que, dans le cas des nouvelles énergies renouvelables, la ressource ne coûte pas extrêmement cher, contrairement à pas mal d'autres dispositifs de production d'énergie.

Pour M. Buclin, Yverdon, comme les Services industriels genevois, annoncent 100 % d'électricité renouvelable distribuée dans leur aire de distribution. Evidemment, c'est le cas lorsqu'on évalue la qualité du portefeuille, c'est-à-dire la qualité de l'énergie achetée par le distributeur pour la vendre au client, et on peut parfaitement obtenir des garanties d'origine renouvelable pour 100 % de l'énergie qu'on distribue ensuite. C'est parfaitement plausible. En termes physiques, ce n'est pas en achetant des certificats qu'on garantit que l'électricité en question est de provenance renouvelable.

Nous avons l'expérience un peu amusante et paradoxale du lancement du produit Nativa, avec 100 % de renouvelable pour les Lausannois. Certaines personnes nous ont téléphoné en nous demandant s'il fallait changer de prise, parce qu'elles se demandaient si elles allaient recevoir un autre courant. Non, malheureusement, elles vont toujours recevoir le même courant. Physiquement, ce sont des électrons qui proviennent de l'endroit le plus proche où l'électricité a été produite, donc on ne peut pas garantir la qualité de l'électron. Par contre, on peut garantir la qualité de l'approvisionnement. Ce serait parfaitement possible d'acheter du courant 100 % renouvelable.

Pour répondre à la première question de M. Buclin, il faut bien distinguer les clients sur le marché et les clients qui ont choisi le tarif Combi. Les clients qui ont choisi le tarif Combi en tant que clients captifs ont choisi un produit qui est un peu moins cher. Les kilowattheures nucléaires ne sont pas très chers à acheter, ils sont chers à produire. C'est bien le problème des centrales. Ils achètent donc un produit où nous mettons notre achat de nucléaire et quelques achats de fossile, parce que le nucléaire ne suffit pas tout à fait. On a 5,7 % de kilowattheures d'origine nucléaire, mais, grosso modo, les clients Combi représentent quelque chose comme 8 % ou 9 % de l'électricité achetée par les Lausannois.

Encore une fois, ils ont choisi ce tarif. Ce sont souvent des entreprises qui ont probablement des coûts d'approvisionnement un peu plus élevés. Il y a peut-être aussi parmi les clients privés quelques idéologues qui voulaient ce courant plutôt qu'un autre. On trouve de tout, même des gens qui font un référendum contre la stratégie énergétique 2050, alors qu'elle va dans le sens qu'ils souhaitent. Mais, enfin, les clients de l'électricité lausannoise peuvent choisir le produit 100 % renouvelable, et 96 % des Lausannois ont

choisi ce produit-là. Les 4 % qui restent correspondent grosso modo à 8 % de la consommation, et ce sont plutôt de petites entreprises très attachées aux questions de prix.

M^{me} Géraldine Bouchez (Les Verts) : – Au vu des réponses qui m’ont été données, mais surtout de la réalité du danger que représente le nucléaire, ainsi que le constat que ces exploitations sont non compétitives, que l’approvisionnement lausannois semble être garanti via des énergies renouvelables, et que cela éviterait aussi de mettre en danger des investissements lausannois, je souhaite déposer une résolution.

Résolution

Le Conseil communal de Lausanne soutient l’initiative pour la sortie programmée du nucléaire. Il souhaite également que la Municipalité soutienne toutes les démarches allant dans le sens d’une suppression de notre dépendance énergétique à l’énergie nucléaire, considérant qu’il en va de la qualité et de la sécurité de l’approvisionnement énergétique de la Ville, mais aussi de la protection de ses investissements et de ses participations.

Il est passé à la discussion sur la résolution.

M. Claude-Alain Voiblet (PLC) : – J’ai une question à M. le municipal Pidoux. J’ai un peu des doutes quant à mes souvenirs. Est-ce qu’on n’a pas voté une résolution qui allait exactement dans ce sens lors de la dernière législature ?

M. Filippo Rivola (Soc.) : – Le groupe socialiste soutiendra bien évidemment cette résolution, même si on en a déjà discuté. Comme disaient les Latins *repetita iuvant* : répéter, c’est bien pour tout le monde ! On va donc soutenir cette initiative avec un grand enthousiasme, et je vous invite aussi, ainsi que la population, à soutenir cette initiative.

M. Philippe Miauton (PLR) : – La première partie de la résolution me paraît un peu spéciale. Dans le fond, vu la majorité de ce parlement, cela me paraît évident qu’à chaque fois, on aura le message et le mot d’ordre de la gauche sur tous les sujets de votation. C’est donc un peu spécial, ce d’autant plus que vous imaginez bien les positions de chaque parti sur les sujets de votation, vu le nombre de conférences de presse, et compte tenu du long débat qu’on vient de mener, qui était plutôt une sorte d’argumentaire pour le sujet de votation du 27 novembre. C’est peu spécial de demander que la majorité de ce parlement décide pour tous les partis sur les sujets de votation.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Je ne me prononcerai pas sur la résolution, qui est la vôtre. Je réponds juste à M. Voiblet. Je ne suis évidemment pas le mieux placé pour être la mémoire du Conseil communal ; c’est plutôt votre travail. En tout cas, la Municipalité doit répondre à des résolutions lorsqu’elles ont été votées par le Conseil communal. Je ne crois pas que les Services industriels aient une réponse en retard à propos d’une résolution votée par le Conseil communal, et donc soit nous y avons déjà répondu, soit une telle résolution n’a pas encore été votée par le Conseil communal.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Je pense qu’on ne peut pas accepter les trois premières lignes de la résolution. On peut accepter de mettre au vote les lignes suivantes, mais les trois premières ne sont pas correctes. En effet, c’est une partie du Conseil communal, soit la majorité, qui soutient l’initiative, mais pas le Conseil communal. A mon sens, juridiquement, cela ne tient pas la route. Il faut revoir cette résolution, car il est faux d’affirmer que le Conseil communal soutient l’initiative. On ne peut donc pas la laisser ainsi. Ce serait même une chose à soumettre au préfet.

M. Jean-Pascal Gendre (PLR) : – Pour les milieux économiques et industriels, finalement, c’est un peu égal d’où vient l’énergie. L’industrie économique a besoin de la sécurité dans l’approvisionnement énergétique et d’une énergie bon marché. C’est une des qualités de la Suisse, et ce n’est pas pour rien que des usines très grandes consommatrices d’électricité, comme la transformation de l’aluminium, se sont installées en Valais, notamment dans la région de Sierre ; elles pouvaient ainsi bénéficier d’une énergie de qualité, capable de couvrir des pointes de production, également bon marché. Donc

l'industrie et l'économie, que l'on sorte du nucléaire ou non, s'intéressent à la sécurité de l'approvisionnement énergétique, mais ce n'est pas très important de savoir d'où vient cette énergie. Je n'ai donc pas très bien compris le dernier paragraphe de l'interpellation. En quoi la sortie du nucléaire renforce-t-elle l'approvisionnement et la sécurité de l'approvisionnement énergétique ? Si l'interpellatrice peut me répondre, ou déjà peut-être m'écouter, ce serait sympathique.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Concernant ces questions de forme et de procédure, peut-être que c'est ma qualité ou mon défaut de nouvel arrivant dans cet hémicycle qui fait que je ne saisis pas tout, mais, pour ma part, je ne vois pas de problème à ce que le Conseil communal se prononce en faveur de la sortie programmée du nucléaire. Pour ma part, j'y souscris pleinement, ainsi que mon groupe. Cela concerne la Ville.

Cela me paraît assez ridicule de dire qu'il faudrait spécifier que c'est la majorité. La plupart des votes dans ce Conseil ne sont pas à l'unanimité et, à chaque fois, c'est « Le Conseil communal » qui prend une décision par la majorité de ses membres. Cela me semble une évidence, et je ne comprends pas pourquoi on entre dans ce débat.

Concernant la sécurité de l'approvisionnement, je rappelle qu'on n'a pas d'uranium en Suisse. On est donc dépendant d'importations de l'étranger, qui viennent souvent de pays dont la stabilité politique, et la stabilité en général, peut changer et s'aggraver. Je pense que M^{me} l'interpellatrice complètera cet argument, mais la sécurité est beaucoup plus faible pour le nucléaire que pour les énergies renouvelables.

M. Alain Hubler (EàG) : – On s'est un peu mal concerté avec M. Conscience, mais oui, il est clair que l'écrasante majorité de ce Conseil communal va voter oui le 27 novembre prochain. Oui, il est clair que les Verts, le Parti socialiste, Ensemble à Gauche, et peut-être Le Centre – je ne sais pas trop –, ou une partie du Centre vont voter oui. Il est clair qu'on appelle, en tant que groupe politique et individus, à voter oui le 27 novembre prochain. Mais cette petite phrase n'est pas cosmique dans la résolution, madame l'interpellatrice. Elle n'est pas d'une nécessité absolue. Par contre, le signal donné par la suite est beaucoup plus important et donne de l'eau au moulin à eau, et pas à l'énergie et à l'eau surchauffée par du combustible nucléaire. Cela donne de l'eau au moulin des Services industriels et à l'initiative que nous défendons tous. Un petit coup de crayon permettrait donc d'éviter un long débat sur les trois premières lignes, bien entendu en laissant « Le Conseil communal de Lausanne ».

M^{me} Géraldine Bouchez (Les Verts) : – Pour répondre à cette question de la sécurité de l'approvisionnement énergétique de la ville, comme l'a dit mon confrère, Pierre Conscience, nous n'avons pas d'uranium en Suisse. Il ne s'agit donc pas d'une énergie indigène, mais bien d'une énergie indirectement importée.

M. Axel Marion (CPV) : – Mon intervention va dans le même sens que celle de mon collègue Jacques Pernet. Sans me prononcer sur le fond de la résolution, je peux tout à fait soutenir la deuxième partie, mais je pense que la première phrase n'appartient pas à ce texte. J'encourage donc l'interpellatrice à corriger son texte en conséquence. Puisque l'interpellation interpelle la Municipalité, la détermination doit aussi porter sur les compétences de la Municipalité, et c'est le cas de la deuxième partie. Le terme « souhaité » est tout à fait conforme à la forme qu'on attend d'un tel texte.

Mais la première phrase est un parti pris, que je respecte, de la part des Verts. C'est logique, mais c'est une politisation extrême d'un texte qui n'est pas censé porter exactement sur ce sujet, mais plus généralement sur la politique énergétique. Je ne suis pas naïf sur le contexte dans lequel nous débattons de cela, mais, pour la qualité de nos débats et pour le respect des formes auxquelles nous sommes attachés dans ce Conseil, je propose et j'invite l'interpellatrice à changer son texte. Cela pourrait changer mon vote d'une abstention, voire d'un refus, vers une pleine approbation de la résolution.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – J’aimerais tout de même attirer votre attention sur le fait que Lausanne est relativement privilégiée en matière d’approvisionnement énergétique, grâce à la prévoyance de ceux qui nous ont précédé, et ceci depuis plusieurs générations, puisque nous avons une très grande diversification dans les moyens de produire notre électricité – ne serait-ce que par Lavey et Tridel. Nous avons également une turbine à gaz et une turbine à vapeur, ce qui permet d’avoir une certaine indépendance énergétique. C’est tout de même un luxe dans la conjoncture actuelle.

Nous vivons une période où le courant nous est presque amené gratuitement, et les choses peuvent changer rapidement. Je ne voudrais pas jouer à la cigale de la fable et me mettre à danser une fois que l’hiver vient. Certaines prédictions et études – mais chacun peut avoir l’étude qui lui convient –, certains articles de fond donnent à penser que, suite à la mise à l’arrêt – je ne sais pas si elle est définitive ou provisoire – de plus d’une demi-douzaine de centrales nucléaires françaises, en cas de grands froids, donc plus d’une semaine ou dix jours de températures négatives de jour comme de nuit, nous nous trouverions dans une situation critique en matière d’approvisionnement, notamment de transport d’électricité. Je ne veux donc pas jouer avec le feu, ou avec le gel, et, pour ma part, si je vote, je vote non.

M^{me} Thérèse de Meuron (PLR) : – Effectivement, la première phrase de la résolution est une assertion non démontrée, quand bien même la majorité serait d’accord avec cela. Mais on ne l’a pas voté, donc ce n’est pas possible de le laisser. Pour autant que vous soyez d’accord avec ce mode de faire, il vous appartiendra de modifier votre texte. Vous ne pouvez alors pas dire : « il souhaite également ». Il faudra commencer par « Le Conseil communal souhaite que... ».

M. Claude-Alain Voiblet (PLC) : – Comme M^{me} l’interpellatrice n’a toujours pas daigné modifier sa première phrase, je m’exprime encore là-dessus. Pour moi, il s’agit très clairement d’un mot d’ordre politique. Et un mot d’ordre pour une votation politique n’a rien à faire dans le cadre d’un Conseil communal. On est une institution politique élue représentant le peuple, et avec des idées diverses. Ce n’est pas le rôle du Conseil communal. Donc, si le texte devait rester ce qu’il est, il est certain que le PLC rejettera cette résolution.

M^{me} Géraldine Bouchez (Les Verts) : – Des voix se sont exprimées, y compris celles de mon groupe. Dès lors, je prends la décision de tracer ce qui doit être tracé, dans l’optique d’apaiser les débats, à 22 h 30.

Résolution reformulée

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité soutienne toutes les démarches allant dans le sens d’une suppression de notre dépendance énergétique à l’énergie nucléaire, considérant qu’il en va de la qualité et de la sécurité de l’approvisionnement énergétique de la Ville, mais aussi de la protection de ses investissements et de ses participations.

Le président : – Je vous en suis très reconnaissant, madame l’interpellatrice. Dans la mesure où M^{me} Bouchez a accepté de modifier sa résolution, j’ai pris la liberté de réinitialiser les demandes de parole. Donc celles et ceux qui souhaitent intervenir sur la résolution dans sa nouvelle teneur sont priés de redemander la parole.

M. Manuel Donzé (CPV) : – Je salue la décision de la résolutionnaire et du groupe des Verts dans ce souci de rassemblement autour d’une philosophie qui nous est chère. Le groupe Le Centre, PDC-Vert-libéraux soutiendra donc cette résolution à l’unanimité.

M^{me} Léonore Porchet (Les Verts) : – Je demande le vote nominal.

M. Jean-Pascal Gendre (PLR) : – Je remercie l’interpellatrice pour sa correction. Toutefois, je reste un peu sur ma faim concernant les arguments développés par rapport à la sécurité de l’approvisionnement. Il ne faut pas prétendre que l’approvisionnement du nucléaire est aujourd’hui moins sécuritaire que l’approvisionnement de l’énergie importée. L’énergie verte qu’on est susceptible d’importer en Suisse pour couvrir nos besoins vient

aussi d'ailleurs ; elle n'est donc pas maîtrisée, et certainement pas mieux maîtrisée que de l'énergie nucléaire, même si on doit acheter de l'uranium.

Demain, si les centrales à charbon ferment en Allemagne sous la pression de certains partis politiques, on peut très bien se retrouver avec une utilisation de l'énergie éolienne, solaire et autre produites en Allemagne, sur le territoire allemand et avec des risques pour notre approvisionnement. J'invite donc la motionnaire à corriger également son texte, dont les arguments me semblent faux. Dire : « en considérant toutefois qu'il y a lieu de garantir la qualité et la sécurité de l'approvisionnement » me semble plus juste par rapport à notre devoir de fournir à nos concitoyens, à nos industries et à notre économie une énergie en quantité suffisante et la moins chère possible.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Ayant allumé les feux avec cette première phrase qui m'avait fait sursauter, j'aimerais remercier M^{me} l'interpellatrice, mais aussi rappeler que, dans ce Conseil, on a des usages et un règlement. Il faut se conformer aux usages et au règlement. Si on veut les changer, on peut le faire, mais il faut utiliser les voies de droit qui sont à notre disposition. Même si ce n'est pas pour cela que je voterai la résolution, je vous remercie de l'avoir changée.

M^{me} Géraldine Bouchez (Les Verts) : – Je suis fort déçue que vous ne votiez pas ma résolution, mais je m'en remettrai. Concernant le règlement, à mon avis, cette résolution était réglementaire dans sa forme initiale. Concernant l'usage, j'entends bien votre remarque, et c'est d'ailleurs le débat qui m'a poussée à modifier ma résolution dans le sens où elle est affichée à présent. Je ne compte pas la modifier de manière plus importante.

Concernant le danger relatif de la sécurité de l'approvisionnement, il me semble que si une éolienne, par malheur, explosait, cela ne ferait pas des millions de morts, contrairement à une centrale nucléaire. Le danger est bien réel ! C'est une réalité qu'il faut mettre en avant en parlant de sécurité de l'approvisionnement énergétique. Il ne faut surtout pas l'oublier lorsque vous déposerez votre enveloppe de vote, le 27 novembre.

M. Jean-Pascal Gendre (PLR) : – Je peux effectivement admettre qu'il y a des exemples de centrales nucléaires qui explosent, ce qui peut créer plus de dégâts qu'une éolienne qui tombe. Mais on parle alors de sécurité, et non de sécurité de l'approvisionnement. Encore une fois, c'est un message fallacieux.

M. Filippo Rivola (Soc.) : – Le groupe socialiste continuera à soutenir cette résolution, même si elle a été décapitée. Pour le reste, on vous rappelle qu'assurer la pérennité de l'approvisionnement énergétique de la Suisse est tout à fait possible en renonçant au nucléaire, ne serait-ce que par le fait que si l'initiative est acceptée, toutes les centrales nucléaires ne seront pas débranchées à partir du premier décembre. C'est un processus qui s'écoulera sur plusieurs années.

Je vous rappelle que Leibstadt serait arrêtée en 2029 au plus tard, et Gösgen en 2024 ; cela nous laisse largement du temps. Beznau I est à l'arrêt depuis plusieurs mois, voire une année et demie, et Beznau II sera arrêtée en 2017. Mühleberg en 2019 – c'est déjà décidé. Les projets actuellement en construction en énergie renouvelable suffisent à compenser la fermeture de ces centrales nucléaires. D'ici 2024, on en aura développé davantage. La Ville de Lausanne y contribuera aussi avec les éoliennes du Jorat, si le référendum n'aboutit pas.

On a le temps, jusqu'en 2029, pour développer davantage l'énergie solaire et éolienne, et on sait très bien que c'est de l'énergie qui ne fait jamais défaut en Suisse, malgré le brouillard de ces journées. On a tout à fait les capacités, les moyens et les possibilités pour se passer du nucléaire en Suisse, tout en assurant l'approvisionnement énergétique à tout moment, sûr, de qualité, fiable, voire de production locale.

Même si, personnellement, je regrette que la résolution ne soit pas si révolutionnaire, madame la résolutionnaire-révolutionnaire, je me questionne sur la possibilité d'un parlement de se prononcer sur un conseil de vote à la population, car je me rappelle qu'il y

a eu par le passé des parlements qui se sont prononcés en faveur de tel ou tel autre projet. Dans mon canton d'origine, le Tessin, le Grand Conseil s'était prononcé en faveur d'un deuxième tunnel du Gothard. Pourquoi donc la Commune de Lausanne ne pourrait-elle pas faire de même ? Je verrai cela avec les experts du règlement du Conseil communal dans mon groupe, et je sais qu'il y en a plusieurs. Je vous invite à soutenir cette résolution décapitée, et aussi à voter oui le 27 novembre.

La discussion est close.

Le président : – Il y a une demande de vote nominal.

La demande d'appel nominal est appuyée par cinq conseillers.

Le scrutin est ouvert puis clos.

A l'appel nominal, la résolution Géraldine Bouchez est adoptée par 55 voix contre 17 et 3 abstentions.

Ont voté oui : M^{mes} et MM. Alvarez Henri Caroline, Beaud Valéry, Beausire Quentin, Beetschen Véronique, Birchler Jean-Christophe, Bouchez Géraldine, Bouverat Arnaud, Brun Delphine, Buclin Hadrien, Calame Claude, Carvalho Arruda Carine, Chenaux Mesnier Muriel, Company Xavier, Conscience Pierre, Corboz Denis, Crausaz Mottier Magali, Dana Louis, Decollogny Anne-Françoise, Donzé Manuel, Dubas Daniel, Dupuis Johann, Evéquoz Séverine, Gaillard Benoît, Genoud Alice, Grin Claude Nicole, Hubler Alain, Joosten Robert, Kamenica Musa, Kessler Sébastien, Lapique Gaëlle, Mach André, Maillard Mathieu, Marion Axel, Marly Gianna, Martin Pedro, Michaud Gigon Sophie, Misiego Céline, Mundingier-Jaccard Laurence, Neumann Sarah, Pagés Barbara, Pascuas Zabala Esperanza, Pernet Sandra, Philippoz Roland, Porchet Léonore, Rastorfer Jacques-Etienne, Resplendino Janine, Richard-de-Paolis Paola, Rivola Filippo, Rossi Vincent, Salzmann Yvan, Sangra Marie-Thérèse, Schaller Graziella, Thambipillai Namasivayam, Voutat Marlène, Zangger Anna.

Ont voté non : M^{mes} et MM. Aubert Eliane, Bettschart-Narbel Florence, Calame Maurice, Chollet Jean-Luc, de Meuron Thérèse, Ethenoz Pierre, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy, Klunge Henri, Messere Anita, Miauton Philippe, Oberson Pierre, Pernet Jacques, Ricart Henri, Schlienger Sandrine, Voiblet Claude-Alain, Wyssa Stéphane.

Se sont abstenus : M^{mes} et MM. Carrel Matthieu, Gendre Jean-Pascal, Picard Bertrand.

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M^{me} Géraldine Bouchez et consorts : « Alpiq essaie de vendre ses centrales... Lausanne dans le noir ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité soutienne toutes les démarches allant dans le sens d'une suppression de notre dépendance énergétique à l'énergie nucléaire, considérant qu'il en va de la qualité et de la sécurité de l'approvisionnement énergétique de la ville mais aussi de la protection de ses investissements et de ses participations. »

Communication

Interpellations urgentes de M^{me} Marly et de M. Buclin

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Comme j’ai eu l’occasion de le dire dans les questions orales, la Municipalité souhaite vous donner réponse à ces interpellations la semaine prochaine. Les discussions étant en cours avec les représentants des employés, les réponses que la Municipalité pourra vous apporter seront d’autant plus pertinentes.

La séance est levée à 22 h 35.

Rédaction et mise en page : *Patricia Pacheco Delacoste*

Abonnements :
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
021 315 22 16